

# Contact

## Pour contacter votre Relais

### Relais Communautaire des Assistants(es) Maternels(les)

Mme Lydie HIRTH  
22, Porte d'Épernon  
78550 MAULETTE  
Tél : 01 30 46 82 85  
Fax : 01 30 46 15 75

@ : [rcam@cc-payshoudanais.fr](mailto:rcam@cc-payshoudanais.fr)

Le Relais est ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis,  
pendant les vacances scolaires, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.  
Les jeudis de 13h30 à 19h00.

En dehors des périodes scolaires, des permanences sont assurées  
les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 17h30,  
les mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,  
et les jeudis de 13h30 à 19h00.

## La petite enfance en Pays Houdanais

### - La structure multi accueil « La Souris Verte »

15, rue de la Souris Verte 78550 HOUDAN  
Tél : 01 30 59 67 99

#### **Contact :**

Christèle MILON, Directrice : 01 30 59 67 99

### - La micro-crèche « POM' CANNELLE »

5-7, rue Brossette  
78111 Dammartin-en-Serve

#### **Contact :**

Christèle MILON, Directrice : 01 30 59 67 99

### - La micro-crèche « LES PETITS PAS »

Fondation Mallet  
14, route de Gresse 78550 RICHEBOURG  
Tel : 01 34 87 80 14

### - Territoire d'Action Départementale de Centre Yvelines

#### **Puéricultrices de PMI**

26, rue Pasteur  
78120 RAMBOUILLET

#### **Contact :**

Christèle MILON : 01 61 31 29 51  
[assmatterresdyvelines@yvelines.fr](mailto:assmatterresdyvelines@yvelines.fr)

### Le site du Conseil Départemental des Yvelines

[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

Services en ligne - assistantes maternelles

### - Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir

[www.eurelien.fr](http://www.eurelien.fr)

#### **- La CAF**

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)



# Petite enfance

## Relais Communautaire des Assistants(es) Maternels(les)

Services à la  
personne

Communauté  
de Communes  
Pays Houdanais  
22 porte d'Épernon

78550 Maulette  
T. 01 30 46 82 80  
F. 01 30 46 15 75  
[ccph@cc-payshoudanais.fr](mailto:ccph@cc-payshoudanais.fr)  
[www.cc-payshoudanais.fr](http://www.cc-payshoudanais.fr)



## Relais Le Relais

Le Relais Communautaire des Assistants(es) Maternels(les) met en relation les parents employeurs et les assistants(es) maternels(les) et les aide dans leurs démarches.

Animé par une professionnelle de la petite enfance, le Relais est un lieu de rencontre, d'échanges et d'écoute pour les assistants(es) maternels(les) agréés(es), les parents ou futurs parents.

### **Le Relais, c'est aussi:**

Des ateliers pour les enfants et leurs assistants(es) maternels(les), les lundis, mardis et vendredis matin.

Des informations et de la documentation à votre disposition.

Des conseils pour la mise en place de regroupement d'assistants(es) maternels(les).

## Assistants(es) Pour les assistants(es) maternels(les)

Vous êtes disponible pour accueillir un enfant chez vous ?

Le Relais Communautaire des Assistants(es) Maternels(les) est là pour vous informer sur :

- Les conditions d'obtention de l'agrément et ses avantages.
- Vos démarches administratives : contrat de travail, bulletins de salaire, congés payés, caisse de retraite, assurance chômage, sécurité sociale, indemnités, formations...
- La convention collective liée à la profession d'assistant(e) maternel(le).
- Les besoins spécifiques liés à l'accueil de jeunes enfants.
- Les possibilités de rencontre avec d'autres assistants(es) maternels(les) dans un lieu permettant aux enfants de participer à des ateliers.
- Le soutien et les aides que peuvent vous apporter le Relais et les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Le Relais peut aussi servir de médiateur lors d'un conflit avec les parents employeurs.

## Parents Pour les parents et futurs parents

Vous cherchez un mode de garde pour votre enfant ?

Vous souhaitez trouver des informations sur les assistants(es) maternels(les) agréés(es) et les avantages de ce mode de garde, le Relais est là pour vous aider.

### **La sécurité :**

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est une personne compétente qui a reçu une formation pour un accueil personnalisé.

### **Les aides financières :**

- La PAJemploi, l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED), le crédit d'impôts.

### **Les démarches administratives :**

- Le contrat de travail, les bulletins de salaires, la convention collective applicable aux assistants(es) maternels(les)...

